

 <p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE GdC</p>		<h1>Guide du Comité</h1> <h2>Règlement Interclubs Départementaux Séniors</h2>	<p>Mise à Jour: 06-06-2025</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2025</p> <p>Validité: permanente</p>

Sommaire

Article 1 : Généralités

Article 2 : Promotions et relégations

Article 3 : Inscriptions des équipes

Article 4 : Composition des équipes

Article 5 : Qualification des joueurs

Article 6 : Estimation de la valeur d'une équipe

Article 7 : Hiérarchie des joueurs

Article 8 : Nombre de matchs par rencontre

Article 9 : Arbitrage & Juge-arbitrage

Article 10 : Remplacement d'un joueur

Article 11 : Forfait d'un joueur sur un match

Article 12 : Barème des points par matchs pour les rencontres de poule

Article 13 : Barème des points par matchs pour les rencontres de barrage

Article 14 : Barème des points par rencontre

Article 15 : Modalités de classement lors de la saison régulière

Article 16 : Volants

Article 17 : Transmission des résultats

Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée

Article 19 : Réclamations

Article 20 : Disqualification d'une équipe

Article 21 : Adhésion au règlement

Article 22 : Rencontre de barrage R3 – D1

Article 23 : Annexes et formulaires

Article 1 : Généralités

Le Championnat Interclubs du Finistère Seniors oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère de Badminton.

Il comporte 3 divisions :

- La division 1 (D1) est composée de 8 équipes dans une poule unique sur 6 journées (donc 2 journées à 3 rencontres, J1 & J4).

Tous les clubs inscrivant une équipe en D1 doivent respecter la règle fédérale de licencier tous ses adhérents à la FFBaD pour la saison en cours. Si après vérifications, il apparaît qu'un club ne respecte pas cette règle, son équipe sera rétrogradée à la fin de la saison. Les frais d'inscriptions ne seront pas restitués au club.

- La division 2 (D2) est organisée en 2 zones géographiques (Nord et Sud). Le nombre d'équipes engagées est limité à 12 équipes par zone. Suivant le nombre d'équipes inscrites, il y aura une ou deux poules par zone.

Cas 1/ Si une seule poule par zone, il y aura une montée pour l'équipe du nord qui terminera 1ère et une montée pour l'équipe du sud pour l'équipe qui terminera 1ère.

Cas 2 / S'il y a plus d'une poule dans chaque zone (nord -sud), Il y aura un barrage à l'issue des rencontres de poule (5 – 6 journées) ? Les 2 premières équipes de chaque poule se rencontreront en barrages 1 à 4 (2 demi-finales croisées plus une finale et une rencontre pour la 3ème place). Idem pour les places 5 à 8 et 9 à 12. Les poules de barrages se faisant par zone géographique, il y aura donc une montée pour les équipes du nord et une montée pour les équipes du sud.

- La division 3 (D3) est composée en fonction des clubs inscrits en début de saison et réparties en plusieurs poules selon le nombre d'équipes engagées. **Les rencontres de D3 se déroulent en 6 matchs (1 simple homme, 1 simple dame, 2 doubles homme, 1 double dame, 1 double mixte).**

Les divisions D2 & D3 peuvent comprendre plus d'une équipe par club.

En D2, les équipes d'un même club pourront jouer dans la même poule lors de la première phase, mais ne pourront pas jouer dans la même poule lors de la phase de barrage pouvant entraîner une montée en D1.

En D3, deux équipes d'un même club pourront jouer dans la même poule (dès la première phase s'il y a plusieurs phases).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes inscrites en D2 et en D3, les joueurs ou joueuses ne pourront plus changer d'équipe dès lors qu'ils auront joué une rencontre dans l'une ou l'autre des équipes.

Les équipes s'opposent en rencontres aller/retour pendant la saison régulière. Les formules dépendent des divisions et du nombre d'équipes par division.

Le calendrier est calqué sur celui du championnat régional.

Les clubs qui reçoivent sont déterminés par la commission ICD du comité.

Dans la mesure du possible, tous les clubs recevront au moins une fois.

En début de saison, tous les clubs inscrivant une équipe en ICD doivent IMPÉRATIVEMENT proposer au moins une date pour accueillir une journée de championnat pour chacune des équipes inscrites, sous peine d'une amende de 100,00 €.

Si ce n'est pas possible, un roulement sera établi d'une saison à l'autre pour ne pas pénaliser certains clubs.

Pour tout changement lié à un problème de disponibilité de salle, prévenir la commission ICD qui est la seule à valider toute modification du calendrier.

Le jour des rencontres est le dimanche pour toutes les divisions jouant le week-end.

Une ou deux journées appelées Report 1 et Report 2 peuvent être prévues en cas de report d'une ou plusieurs journées d'interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel).

Article 2 : Promotions et relégations

Sous réserve des dispositions du présent règlement, les divisions et les poules sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison.

A chaque saison, une ou plusieurs équipes peuvent être reléguées du Championnat Régional Interclubs. Les promotions et relégations en Championnat Départemental dépendent du nombre d'équipes reléguées du Championnat Régional

Nombre d'équipes finistériennes descendant de R3 à D1		0	1	2
D1	Nombre d'équipes montant en R3	1	1	1
	Nombre d'équipes descendant en D2	1	1	2
D2	Nombre d'équipes montant en D1	2	1	1

Pour la D1

- Le premier de la D1 est déclaré Champion de D1 et accède à la division supérieure : Régionale 3 gérée par la ligue de Bretagne.
- Le ou les deux derniers de la poule de 8 sont rétrogradés en D2 (cf tableau ci-dessus).
- L'organisation de toutes les rencontres de D1 permettra d'avoir un classement de 1 à 8 pour procéder aux promotions et relégations.

Pour la D2

Cas 1/ Une seule poule par zone (nord – sud), les premiers de chaque poule et éventuellement les suivants en D2, accéderont à la division supérieure (D1), sauf cas particulier de 2 descentes de R3 en D1. (cf tableau ci-dessus).

Cas 2 / Deux poules dans chaque zone (sud – nord), 1 journée de barrage supplémentaire entre les 2 premiers de chaque poule de D2 sera organisée.

Cas 3 / Un barrage peut-être organisé, si besoin, entre les premiers (voir deuxième) des poules nord et sud.

Pour la D3

Le nombre de poules de D3 est illimité. Il dépend chaque année du nombre d'équipes inscrites. La promotion en division supérieure n'est pas obligatoire.

Cas particuliers

Le principe du Championnat Interclubs est de remplir les poules du niveau supérieur dans la mesure du possible, en particulier si une équipe ne se ré-inscrit pas.

Si pour une raison la D1 n'est pas complète, l'équipe définie remplaçante 1 de D2 est promue en D1. Si une autre place est disponible, l'équipe suivante sur la liste des remplaçants est promue et ainsi de suite.

Article 3 : Inscriptions des équipes

Les frais d'inscription sont de 30€ par équipe en D1, en D2 et en D3. Le tarif est défini chaque année par le conseil d'administration du comité du Finistère.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé à la commission ICD.

Article 4 : Composition des équipes

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end et/ou journée

Un joueur (une joueuse) ne pourra pas être aligné dans une équipe dès lors qu'il aura joué **trois** rencontres ou plus à un niveau supérieur en championnat national, pré-national, régional ou départemental.

Par exemple, si un joueur participe à deux rencontres en Régionale 3 et une rencontre en Départementale 1, il ne pourra plus jouer en dessous du niveau Départementale 1.

~~Une exception est accordée, pour un joueur ayant un meilleur classement (simple, double ou mixte), inférieur ou égal aux classements des 2 meilleurs joueurs du même genre (homme ou femme) de l'équipe le jour de la rencontre.~~

~~*Par exemple, si une équipe est composée de 2 hommes classés D9-D7-D8 et D8-D8-D9, un joueur ayant joué 4 rencontres à un niveau supérieur pourra quand même participer s'il est classé D9-D9-D9 ou en dessous.*~~

Article 5 : Qualification des joueurs

Ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs licenciés au club engagé.

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, **les minimes ne pourront jouer qu'à la condition d'être classé au minimum D7 dans au moins un tableau le jeudi précédent la rencontre.**

Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Être licencié dans le club engagé
- Être autorisé à jouer en compétition
- Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement
- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours

Pour la saison en cours,

- Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf. Règlement National des Mutations)
- Un club ne peut pas aligner plus de 3 joueurs mutés d'un niveau R6 ou plus. En dessous de ce niveau, le nombre de joueurs mutés par équipe n'est pas limité

Article 6 : Estimation de la valeur d'une équipe

Pour estimer la valeur d'une équipe, le procédé utilisé par la FFBaD pour les rencontres par équipes sera utilisé.

La valeur d'une équipe s'apprécie selon le barème ci-dessous, en tenant compte des trois joueurs et trois joueuses les mieux classés.

N1 (SD et DD) : cote \geq 3300 / N1 (SH, DH, MX) : cote \geq 3700 points	90 points	Regional R5	24 points
N1 (SD et DD) : cote \geq 3000 / N1 (SH, DH, MX) : cote \geq 3400	84 points	Regional R6	18 points
N1 (SD et DD) : cote \geq 2400 / N1 (SH, DH, MX) : cote \geq 2800	75 points	Départemental D7	12 points
N1 (SD et DD) : cote \geq 2300 / N1 (SH, DH, MX) : cote \geq 2700	66 points	Départemental D8	9 points
N1 (SD et DD) : cote $<$ 2300 / N1 (SH, DH, MX) : cote $<$ 2700	57 points	Départemental D9	6 points
National N2	48 points	Promotion P10	3 points
National N3	29 points	Promotion P11	2 points
Régional R4	30 points	Promotion P12	1 point
		Non Compétiteur NC	0 point

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte de la moyenne de l'ensemble des joueurs inscrits sur la composition d'équipe et ayant effectivement joué.

Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point.

Le classement de la discipline dans laquelle les joueurs sont le mieux classés est pris en compte pour effectuer ce calcul

Au cours d'une même semaine, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure du championnat départemental interclubs ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes perdraient leurs rencontres par forfait pour une même journée de championnat.

Si l'équipe supérieure évolue en championnat régional interclubs, seule l'équipe inférieure sera sanctionnée par la commission ICD.

Article 7 : Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH) du jeudi précédant la rencontre.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH) du jeudi précédent la rencontre, en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site Internet : poua.ffbad.org.

A CPPH égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

Article 8 : Nombre de matchs par rencontre

En D1 & D2, chaque rencontre consiste en 8 matchs, à savoir :

- 2 Simples Homme (SH)
- 2 Simples Dame (SD)
- 1 Double Homme (DH)
- 1 Double Dame (DD)
- 2 Doubles Mixte (DX)

Les joueurs et joueuses ne peuvent jouer ni plus de deux matchs, ni deux matchs de la même discipline (2 simples ou 2 doubles mixtes) par rencontre.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 7.

En D3, chaque rencontre consiste en 6 matchs, à savoir :

- 1 Simple Homme (SH)
- 1 Simple Dame (SD)
- 2 Double Homme (DH)
- 1 Double Dame (DD)
- 1 Double Mixte (DX)

Une équipe de D3 doit être composée minimum de 3 hommes et 2 femmes

Les joueurs et joueuses ne peuvent jouer plus de deux matchs

On ne peut pas avoir deux doubles hommes identiques (avec les mêmes joueurs).

Article 9 : Arbitrage & Juge-Arbitrage

La présence d'arbitres et de juge-arbitres n'est pas obligatoire en ICD. Les équipes recevant une

journée ont l'obligation de définir une ou plusieurs personnes pour la gestion des rencontres. Dans l'idéal, au moins une de ces personnes est diplômée GEO. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer du présent règlement à la table de marque.

Article 10 : Remplacement d'un joueur

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur blessé par un autre joueur figurant sur la liste des joueurs qualifiés pour la journée à condition que le joueur remplaçant ne soit pas d'un classement supérieur au joueur remplacé dans le tableau concerné et que le joueur blessé n'ait pas commencé son match

Article 11 : Forfait d'un joueur sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait:

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non autorisé à jouer (non licencié, suspendu à la date de rencontre, sous classé).
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié.
- Un match induit décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie.

Un match perdu par un joueur blessé est considéré comme un match perdu, et non un match forfait. Si un joueur se blesse lors de son premier match et que son remplacement n'est pas possible, le match qu'il lui resterait à jouer est perdu mais pas par forfait.

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0).

Un forfait en simple est obligatoirement le simple 2.

Un forfait en double mixte est obligatoirement le double mixte 2.

Article 12 : Barème des points par match pour les rencontres de poule

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: 0 point

Article 13 : Barème des points par match pour les rencontres de barrages (rencontre d'élimination directe)

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: -1 point

Article 14 : Barème des points par rencontre

Barème des rencontres d'une poule de D1 & D2 (rencontre en 8 matchs):

- Rencontre gagnée: 5 points
- Rencontre nulle : 3 points
- Rencontre perdue: 1 point
- Forfait d'équipe: 0 points
- Bonus offensif: +1 point
- Bonus défensif: +1 point

Le bonus offensif est accordé à une équipe qui remporte la rencontre sur le score de 8-0

Le bonus défensif est accordé à une équipe qui perd la rencontre sur le score de 5-3

Barème des rencontres d'une poule de D3 (rencontre en 6 matchs):

- Rencontre gagnée: 5 points
- Rencontre nulle : 3 points
- Rencontre perdue: 1 point
- Forfait d'équipe: 0 points
- Bonus offensif: +1 point
- Bonus défensif: +1 point

Le bonus offensif est accordé à une équipe qui remporte la rencontre sur le score de 6-0

Le bonus défensif est accordé à une équipe qui perd la rencontre sur le score de 4-2

Un point de pénalité au classement est infligé à une équipe pour chaque match perdu par forfait, erreur de hiérarchie, dans la limite de 2 points de pénalité par rencontre.

Une équipe recevant un point de pénalité ne peut en aucun cas bénéficier d'un point de bonus.

Article 15 : Modalités de classement à la fin de la saison régulière

Le classement de chaque poule est déterminé en premier lieu par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match-average général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points).

À l'issue du championnat, le titre de Champion de Départementale 1 sera décerné au club de l'équipe arrivée en tête du classement de cette division. Elle pourra accéder à la division Régionale 3 (organisée par la ligue de Bretagne).

Dans le cas où le club possède déjà une équipe en R3 c'est l'équipe classée 2ème qui accédera à la R3.

Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la Commission de Ligue Interclubs.

Article 16 : Volants

Les rencontres se jouent obligatoirement en volant plumes homologués par la FFBaD (classement standard minimum) fournis au partage entre les deux équipes.

La liste des volants homologués est consultable ici : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

Article 17 : Transmission des résultats

Les rencontres devront être gérées sur Badnet.

Si des capitaines et (ou) des dirigeants demande une formation sur Badnet, le Codep,29 peut en organiser une en début de saison pour montrer et expliquer comment gérer les rencontres sur le site.

Depuis la saison 2024-2025, une nouvelle version de Badnet permet de gérer les rencontres de manière informatisée (en passant par les téléphones portables). Les clubs et les capitaines doivent utiliser ces nouvelles fonctionnalités.

En cas d'impossibilité de gérer les rencontres en ligne, il est toujours possible de conserver une gestion sur feuilles.

Les feuilles de déclaration des rencontres et les feuilles de déclaration de composition d'équipe doivent être conservées par le club accueillant au minimum pendant 15 jours en cas de réclamation d'une équipe.

En cas de défaut d'organisation sur Badnet, l'équipe recevant pourra se voir infliger une amende de 100 €.

Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat pourra se voir infliger une amende de 100 €.

Si ce forfait bouleverse trop le classement, tous ses résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres.

Article 19 : Réclamations

Les équipes disposent d'un délai de 8 jours après la journée pour déposer une réclamation auprès de la commission ICD.

Pour déposer une réclamation, le capitaine ou le président du club doit adresser un courrier par email, expliquant le motif de la réclamation, exposant les faits, et précisant les points du règlement non respectés. La réclamation doit être envoyée au plus tard le deuxième lundi (8 jours) suivant la rencontre pour être recevable.

La commission ICD étudiera la réclamation en première instance, et annoncera sa décision aux équipes concernées.

Selon l'importance de l'infraction, la commission litige de la ligue de Bretagne pourra être saisie,

soit par la commission ICD, soit par le club déposant une réclamation.

Une réclamation doit exposer des faits et non un jugement sur les personnes ou les clubs. Les propos injurieux ou diffamatoires à l'encontre de joueurs ou de bénévoles dans le cadre d'une réclamation peuvent être sanctionnés par les commissions litiges de la ligue ou de la fédération française de badminton

Article 20 : Disqualification d'une équipe

La commission interclubs a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Article 21 : Adhésion au règlement

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la commission ICD, c'est le règlement Régional, puis le règlement Fédéral qui s'appliquera. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Article 22 : Rencontre de barrage R3 – D1

Les équipes qui sont reléguées de Régionale 3 intègrent la division 1 des ICD. En cas de repêchage en R3 proposé par la ligue, le comité proposera à l'équipe arrivée deuxième de D1 de monter en R3. Si cette équipe refuse la montée, la place de repêché sera proposée à la meilleure équipe reléguée de R3. Il n'y aura pas de rencontre de barrage entre les équipes reléguées de R3 et une équipe de D1.

Article 23 : Annexes et formulaires

- Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière
- Formulaire 1: Formulaire d'engagement ICD
- Formulaire 2: Déclaration de présence (si besoin)
- Formulaire 3: Déclaration de composition d'équipe (si besoin)
- Formulaire 4: Feuille de rencontre (si besoin)
- Formulaire 5: Réclamation présentée par une équipe en ICD

Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière

Convocations

L'équipe hôte devra envoyer les convocations aux capitaines des équipes invitées **au moins 10 jours à l'avance** par email.

En fonction du nombre de terrains disponible, la journée débutera à 9H00 pour 4 à 5 terrains disponibles (3 rotations), ou 10H00 pour 6 terrains disponibles (2 rotations).

Toute modification horaire liée à la disponibilité des salles devra être validée, au préalable, par la commission ICD.

La salle est ouverte **au moins une heure** avant le début des rencontres.

Déclaration de présence et composition d'équipe

À leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent valider sur leur portable la feuille de présence de leur équipe avec le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée.

Sur la feuille de présence doivent figurer que les joueurs qui seront présents au moins 30 minutes avant le début de la rencontre (à constater par les capitaines ou (et) l'organisateur de la journée).

Le responsable de la journée ou un capitaine d'une autre équipe pourra prévenir la commission ICD de retard significatif d'une équipe. La commission ICD se réserve le droit d'appliquer des sanctions sportives en cas d'abus.

Les capitaines ont un délai de **30 minutes** maximum après leur arrivée pour valider leur composition sur leur portable.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase **30 minutes** avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines).

À chaque fin de leur rencontre, les capitaines doivent valider sur leur portable cette rencontre et toujours sur leur portable ils doivent effectuer une nouvelle déclaration de présence pour le 2ème tour, et idem s'il y a un 3ème tour.

Rappel des horaires limites pour chaque rencontre prévue à l'heure H.

- Ouverture de la salle H - 1 heure
- Arrivée des équipes H - 45 minutes
- Présence des joueurs H - 30 minutes
- Remise des compositions H - 30 minutes
- Début des matchs H

Restauration

Le club qui reçoit doit informer les équipes de la tenue ou non d'une buvette, et pourra organiser un pot de fin de journée pour l'ensemble des équipes. Les capitaines veilleront à proscrire l'alcool aux conducteurs et aux jeunes joueurs.

La pause entre deux rencontres doit être comprise **entre 30 et 45 minutes maximum** quel que soit le moment de la journée. **Cette pause n'est pas obligatoire.**

Si barrage en D2 : Match en or

- Si les deux équipes sont à égalité à l'issue des huit matchs, un neuvième match est joué pour départager les deux équipes.
- À la fin du huitième match en cas d'égalité, un neuvième match doit être joué.
- À tour de rôle (un tirage au sort définira celui qui commence) chaque capitaine élimine une des 5 disciplines (simple homme, simple dame, double homme, double dame, double mixte) jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une.
- Le match décisif se jouera dans cette discipline et pourra être disputé par tout joueur présent sur la feuille de déclaration d'équipe de la rencontre, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà joués par ce joueur dans la rencontre.
- Chaque capitaine dispose de trois minutes pour décider le nom du ou des joueurs de son équipe participant à ce match.
- Le match est ensuite lancé en respectant les temps de repos si nécessaire
- L'équipe remportant ce match remporte la rencontre.